

HONORAIRES AGENCE :

- 3,5% TTC maximum sur maisons, appartements, immeubles avec un forfait minimum de 5000 euros TTC à partir de 145 000 euros.
- 5% sur promotions immobilières (à la charge du vendeur).
- 5% sur terrains.
- 7% pour tout commerces.
- En cas d'inter-cabinet, nos honoraires seront ceux de l'agence délégataire indiqués sur le mandat de vente consenti par le mandant.